

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil dix-neuf le vingt-cinq du mois de juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de NASSIET, sous la présidence de M. Patrick CAMPET, Maire de NASSIET, dûment convoqués le 19/07/2019.

Présents : Patrick CAMPET, Maire, Karine LAPOS, Maire-Adjoint, Jean-Claude DUCAU, Maire-Adjoint

Nicolas PAVIOT, Loïc TOUYAROT, Maria AMADO LARANJEIRO. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Olivier JAGER, Catherine TOUYAROT (pouvoir à Mme LAPOS Karine), Laetitia DUCROCQ (Pouvoir à M. CAMPET Patrick), Grégory VIGNEAU

Nombre de Membres en exercice : 10

Nombre de Membres présents : 06

Nombre de suffrages exprimés : 08

Le secrétariat a été assuré par : Karine LAPOS

Ordre du jour :

- Convention d’adhésion au service de remplacement du CDG40
- Convention de mise à disposition à titre gratuit d’un travailleur social du CDG40
- Détermination du nombre et de la répartition des sièges à la CCCVL
- SIAEP des Eschourdes : adhésions nouvelles
- SIAEP des Eschourdes : rapport annuel 2018
- Structure d’accueil enfants autistes
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l’article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d’un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Karine LAPOS est désignée pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2019

Le procès-verbal du 02/05/2019 est approuvé à l’unanimité.

1. Convention d’adhésion au service de remplacement du CDG40 (délibération 2019-16)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CDG 40 souhaite une mise à jour de ses documents administratifs. Dans le cadre de la convention d’adhésion au service de remplacement, après l’augmentation des tarifs en janvier 2017, passant à une cotisation à 8 % pour les collectivités affiliées, il est nécessaire de signer une nouvelle convention mise à jour.

Après lecture de cette dernière, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention d’adhésion au service de remplacement du CDG40.

2. Convention de mise à disposition à titre gratuit d’un travailleur social du CDG40 (délibération 2019-17)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle de mise à disposition d’un travailleur social du CDG40, au profit des personnels des collectivités et établissements publics landais est échue. Dès lors, il convient de signer une nouvelle convention, qui reprend à l’identique les termes de la précédente, pour une nouvelle période de trois ans.

Après lecture de cette nouvelle convention, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise M. le Maire à la signer.

3. Détermination du nombre et de la répartition des sièges à la CCCVL (délibération 2019-18)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et intercommunalités doivent procéder au plus tard le 31 août 2019, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, selon les dispositions prévues par l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire :

- soit par application des dispositions de droit commun, le nombre de délégués communautaires serait alors fixé à 26 pour la CCCVL
- soit par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre de délégués pourrait varier de 27, accord n°1, à 32, accord n°6.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI, ou par les deux tiers des conseils municipaux, regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire a validé l'accord local n°5 qui correspond, d'une part au nombre et à la composition actuelle des délégués communautaires et qui, d'autre part, pourrait s'énoncer ainsi : 5 délégués pour les communes de plus de 1500 habitants, 2 délégués pour les communes comprises entre 300 et 700 habitants, 1 délégué pour les communes de moins de 300 habitants.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 31 (accord local n°5) le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CCCVL répartis suivant le tableau ci-dessous.

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	Répartition de droit commun	Proposition accord local
AMOU	1 541	5	5
POMAREZ	1 541	5	5
CASTELNAU-CHALOSSE	599	2	2
CASTEL-SARRAZIN	537	2	2
DONZACQ	490	1	2
GAUJACQ	438	1	2
CASTAIGNOS-SOUSLENS	396	1	2
NASSIET	354	1	2
ARSAGUE	352	1	2
BONNEGARDE	273	1	1
BRASSEPOUY	269	1	1
BASTENNES	257	1	1
ARGELOS	164	1	1
BASSERCLES	155	1	1
MARPAPS	137	1	1
BEYRIES	125	1	1
	7 628	26	31

population municipale 2016

4. SIAEP des Eschourdes : adhésions nouvelles (délibération 2019-19)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des communes de Candresse et Goos de transférer leur compétence Assainissement Collectif au Syndicat Intercommunal des Eschourdes et lui demande son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la compétence Assainissement Collectif des communes de Candresse et Goos au Syndicat Intercommunal des Eschourdes et approuve la modification des statuts annexés.

5. SIAEP des Eschourdes : rapport annuel 2018 (délibération 2019-20)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2018 et lui demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte tel que présenté, le rapport annuel 2018, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

6. Structure d'accueil enfants autistes (délibération 2019-21)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de l'association « Les Héros Bleu », pour voir s'il est possible de créer une structure pouvant accueillir de jeunes enfants atteints de troubles du spectre autistique. M. le Maire a répondu positivement à cette demande, dans la mesure où il serait possible d'utiliser la classe devenue libre du fait de sa fermeture.

Dans un 1^{er} temps, il s'agirait d'accueillir 5 ou 6 enfants de 6 à 16 ans, qui ont peu de suivi éducatif, voire pas du tout. L'objectif est de permettre à ces enfants de devenir autonomes, de leur donner confiance en eux-mêmes, ainsi qu'en leur capacité, afin qu'ils puissent entrer dans l'adolescence avec sérénité. Il s'agirait également de connaître leurs compétences, d'identifier leurs envies au travers d'activités ludiques, créatives, éducatives, pédagogiques, de socialisation, de façon à soulager leur famille au quotidien. L'accueil se ferait par demi-journées.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition se fasse par le biais d'une convention et à titre gracieux, la commune prenant en charge les frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau...)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'accueillir cette structure au sein de l'école.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accueillir l'association « Les Héros Bleu » au sein de l'école de Nassiet pour créer une structure d'accueil d'enfants atteints de troubles du spectre autistique et ce, à titre gracieux.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole Vincent Moulia

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal fixe la date de l'inauguration de l'Ecole Vincent Moulia au 09 novembre 2019.

L'horaire sera décidé lors de la prochaine séance.

Budget Participatif Citoyen des Landes

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif élaboré par le Conseil Départemental et intitulé Budget Participatif Citoyen des Landes.

Ce dispositif permet aux Landaises et aux Landais de proposer et décider l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département sur la base d'idées citoyennes. Il dispose d'une enveloppe de 1,5 million d'euros pour l'année 2019. 10 % de celle-ci sont réservés à des projets portés par des « Jeunes ».

Les idées de projets, émanant de personnes seules ou en groupe, d'associations ou collectifs d'associations seront déposées du 17 juin au 30 septembre 2019,

- sur Internet : budgetparticipatif.landes.fr
- par mail : bpc40@landes.fr
- dans les urnes (mairies, EPCI)
- ou par courrier au Conseil Départemental.

Ces idées seront ensuite étudiées, publiées du 1^{er} au 30 novembre 2019, période pendant laquelle aura lieu le vote pour élire les idées dont la réalisation se fera au cours des années 2020 et 2021.

Dispositif de participation citoyenne à la sécurité

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du dispositif de participation citoyenne à la sécurité, piloté par la Préfecture.

Il s'agit de créer un réseau de citoyens, au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique), en lien avec les forces de sécurité de l'Etat (FSE) pour :

- Développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion
- Renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'Etat et la population

- Compléter des actions locales de prévention de la délinquance

Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le Préfet, le Maire et les forces de sécurité de l'Etat.

Le Maire et les FSE animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents, préalablement désignés :

- Aux postures de vigilance
- Aux gestes de prévention
- Aux réflexes à développer pour relayer l'information

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de ce dispositif sur notre commune.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas mettre en place le dispositif de participation citoyenne à la sécurité.

- **Achat matériel**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a procédé à l'achat d'une tondeuse pour les petits espaces verts au prix de 407,50 € HT

- **Fonds d'Equipement des Communes**

M. le Maire présente le tableau d'attribution du Fonds d'Equipement des Communes (FEC) qui octroie à la commune de Nassiet la somme de 7 840 € pour les travaux d'accessibilité et de construction de sanitaires au foyer municipal et donne lecture de l'arrêté de M. le Préfet octroyant la somme de 16 680 € pour ces mêmes travaux au titre de la DETR.

Suite à l'appel d'offres, 13 entreprises ont répondu. L'ouverture des plis se fera prochainement.

- **Chemin de Bouchire**

L'enquête publique concernant l'aliénation partielle se déroulera du 22 juillet au 10 août 2019.

- **DDCSPP**

Courrier de la DDCSPP informant de la prise d'un blaireau positif en tuberculose bovine sur notre territoire. Une réunion d'information et de concertation sera prochainement organisée localement, conviant les acteurs de l'élevage bovin et ceux du milieu cynégétique.

- **Demande de réservation de la salle polyvalente**

M. Touyarot André les 17 et 18 août

Mme Moulia Cendrine et M. Doussaint Anthony du 20 au 27 août

M. Claverie Francis les 31 août et 1^{er} septembre

- **Finances Publiques**

Courrier intersyndical sur les restructurations profondes du service de finances publiques que le gouvernement va entreprendre dans les prochains mois dans notre département

- **Présentation du TAP MAG de l'école de Nassiet**
- **Présentation du compte financier 2018-2019 du club de gymnastique**
- **Comptes rendus du Conseil Communautaire du 09 mai et 20 juin 2019**
- **Rapports d'activités 2018 du SYDEC**
- **Rapport annuel 2018 du SIETOM de Chalosse**
- **La fête des voisins se déroulera le 21 septembre 2019**
- **Le repas des Aînés aura lieu le 05 octobre 2019 à 12h30 à la salle polyvalente**
- **Don du sang le 05 août**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.